



JG

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le vendredi 16 mai 2025, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le vendredi 23 mai 2025 à 18 h 30 pour la préséance et à 18 h 56 pour l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Jérémie GIULIANO, Maire.

À l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :

Présents : MM. Jérémie **GIULIANO** - Alain **ALBERTI** - Colette **ALEXANDRE** - Laurence **BERLEMONT** - Anastasia **BRENGUIER** - Jeanne **CAVALLARO** - Gisèle **CONFORTI** - **PERNEY** - Steve **COURDOUAN** - Jean **CULINATI** - Géraldine **DUDON** - Max **FABRE** - Patrick **FALANTIN** - Julien **LASSAUQUE** - Christian **LEFEVRE** - Michel **MAUREL** - Luc **PERNEY** - Corinne **RINAUDO** - Georges **AYMONIN**.

Représentés : MM. Christian **BENTOUMI** représenté par Jérémie **GIULIANO** - Anaïs **DUFEX** représentée par Corinne **RINAUDO** - Marie-Sylvie **GROVER** représentée Colette **ALEXANDRE** - Josiane **VILAIN** représentée par Georges **AYMONIN**.

Absents : MM. Sophie **ARGOUARC'H** - Norbert **GIRAUD** - Franck **JAMAIN** - Colette **LAIRE** - Olivier **BARALE**.

Soit 18 présents, 4 absents ayant donné pouvoir, 5 absents, soit 22 votants.

M. le Maire. - Mesdames et Messieurs, nous pouvons commencer la préséance du Conseil municipal, pour faire un point sur les actualités depuis la dernière séance du Conseil municipal, comme nous le faisons habituellement.

Parmi les temps forts, nous avons eu la réunion du premier COPIL du programme national « Villages d'avenir » adapté sur la commune du Val. L'ensemble des élus du Conseil municipal y était invité. L'AUDAT était présente. C'est la structure faisant l'étude pour le compte de la commune, laquelle est cofinancée à 50 % par la Banque des Territoires qui accompagne la commune dans son projet de programmation de « Villages d'avenir ». Il y avait le syndicat mixte Provence Verte-Verdon, avec sa directrice, ainsi que la responsable du SCoT qui assure la cohérence à l'échelle territoriale. Le Département, la Région et l'Agglomération Provence Verte étaient également représentées, ainsi que le CAUE, avec lequel nous bénéficions d'un accompagnement par un architecte-conseil et un paysagiste-conseil mis à disposition pour l'aménagement des jardins des habitants une fois par mois. Il y avait des DGS et des maires des communes environnantes et, bien sûr, l'État était présent.

L'objectif de ce premier COPIL était de présenter un état de la prise en main du projet d'avenir du Val et sa programmation. Le premier élément important était la présentation du rapport d'étonnement du bureau d'études, consistant à apporter son regard extérieur pour mettre en lumière différents éléments. Plusieurs remarques ont été faites, comme l'intégration du projet de village en cœur et de la vie communale avec les différents quartiers résidentiels. Ils le représenteront donc différemment pour que

nous ayons un programme qui est forcément centré sur le cœur de village, puisque c'est le principe du dispositif national, mais qui contribue également à la vie de village à l'échelle communale et de son rayonnement.

Un deuxième COPIL aura lieu au mois de juin, au cours duquel on aura la présentation de la programmation, à savoir la façon dont on imagine la mise en place de tous ces projets dans les 15 prochaines années, que ce soit la plaine des sports, la salle des fêtes, etc. Pour alimenter ce COPIL, un atelier sera organisé avec le panel d'habitants que nous avions mobilisés en début de mandature, puis pendant le PLU, afin d'avoir leur avis sur la programmation. En effet, dans cet atelier, je trouve intéressant d'avoir non seulement le regard des élus, mais également celui de ces habitants qui représentent le tissu associatif, les plus jeunes, les aînés, etc., afin d'avoir leur regard dans cette appréciation pour que nous soyons bien en phase avec les besoins et les attentes de la mise en place de ce projet sur les années à venir.

Par ailleurs, une enquête menée par l'AUDAT est en cours auprès de plusieurs habitants, consistant à leur poser des questions sur la vie du village afin d'adapter au mieux les projets par la suite et mettre en place ce que nous avons voté dans notre PLU.

L'objectif est vraiment d'être en phase avec le projet et la vie de la commune. Ce sera donc le deuxième COPIL.

Le troisième et dernier COPIL aura lieu, normalement, à la rentrée prochaine, à partir du mois de septembre.

Un autre moment fort a été l'inauguration, dimanche dernier, qui a permis de marquer l'intégration du Val au sein du réseau des Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, comme nous l'avions voté en Conseil municipal. L'Espace Tourisme, depuis son ouverture en 2023, a accueilli presque 5 000 visiteurs, ce qui est conséquent. Grâce à cette intégration, nous avons également un partenariat avec l'Éducation nationale pour accueillir les écoles environnantes et parler de l'histoire du village, des villages en Provence, de cette vie dans les traditions et savoir-faire autour de l'eau, de la vigne, de l'olivier et du blé. Tout cela a été mis en avant. Étaient présents : Madame la Sous-Préfète, qui a présidé cette cérémonie, Monsieur le Président du Syndicat mixte Provence Verte-Verdon, Michel GROS, qui est le président des maires ruraux, Madame la présidente de la Commission du Pays d'art et d'histoire Nicole RULLAN, différents élus du territoire, ainsi que Madame la Directrice de l'Office du tourisme, qui a présenté également un nouveau projet mis en place, appelé Baludik. Il s'agit d'un jeu pour les familles permettant de découvrir le village de manière plus ludique à travers une application sur smartphone. En l'occurrence, le scénario retenu consiste à faire le lien avec l'histoire du Val : Messire Cochon a été enlevé par le duc d'Épernon, et on doit le retrouver. Il faut déverrouiller plusieurs énigmes afin de trouver Messire Cochon pour le libérer et le rendre à ses habitants. Ce jeu pour les familles est donc désormais proposé à l'échelle du Val dans l'offre touristique.

Par ailleurs, l'Office municipal d'animation a présenté la programmation des festivités et manifestations pour la belle saison. Nous en avons profité pour faire le vernissage de la Rue des arts, avec l'exposition des aquarelles de Monsieur ROUARD qui sont présentées dans la rue Thiers. Enfin, nous avons également pu découvrir la démonstration des artisans d'arts, avec des santonniers et des tailleurs de pierre. Une calade a été montée. Il y a eu la découpe de bois, de la taille de pierre, du vannier, le vitrail, le coutelier, et tout cela au pied de l'église. Cela avait vraiment des airs de bâtisseurs au Moyen Âge, avec la forge qui tournait. C'était très sympathique. Cela était accompagné du marché des créateurs et de l'exposition de l'association Arts et Passions. C'était une très belle journée, animée par les Copains du jazz sur la place Gambetta.

Un autre élément important est la troisième rencontre des partenaires du CCAS sur le lien social. 44 partenaires étaient présents, allant d'Atchoum aux assistantes sociales, ainsi que le Département. Ils étaient réunis hier au Jardin Théâtre. C'était l'occasion pour eux de se rencontrer et d'échanger,

renforçant le réseau de notre CCAS afin de mieux défendre les intérêts de nos administrés dans le montage des dossiers et le déblocage de certaines situations qui peuvent être complexes.

Vendredi dernier, une soirée a été organisée pour réunir la communauté d'Atchoum autour de la mobilité. Un barbecue était offert par Atchoum. Il y avait non seulement les usagers du service de mobilité, mais également les conducteurs, auxquels on a remis un diplôme en fonction du nombre de trajets et de kilomètres parcourus. Comme nous l'avions fait l'année dernière, le but de l'opération était de fédérer, puisque ce covoiturage solidaire ne peut fonctionner que si l'on a des conducteurs disponibles. Une entraide se met en place, et cela fonctionne très bien, en partenariat avec Le Val Services, puisque le bureau de la mobilité et Patricia y sont présents régulièrement.

D'autre part, une belle journée de cohésion, assez symbolique, s'est déroulée hier avec cette journée de plantation. Nous avons planté les jardinières et les massifs avec les services techniques. Les services administratifs sont venus, pour ceux qui le désiraient, ainsi que les élus. C'était vraiment une belle journée. Nous avons commencé à 8 h 30 et avons fini vers 17 h. Comme vous pouvez le voir, il y en a de partout. Maintenant, il faut que cela prenne. Les services techniques étaient contents de partager ce moment. Le pique-nique dans le jardin des Gorguettes était très sympathique. Par ailleurs, nous expérimentons avec l'installation d'arrosoirs « citoyens » près des fontaines. De nombreux aménagements ont été faits, et des compléments seront faits sur les plantations.

Mme RINAUDO.- Quel est le but de ces arrosoirs ?

M. le Maire.- Chaque citoyen peut arroser les jardinières qui sont autour. Par exemple, sur la place Gambetta, quand la fontaine coule, tout le monde peut également arroser les jardinières devant sa maison, pour participer.

(Interventions hors micro)

Nous avons passé une bonne journée, riche et très humaine.

Nous avons également eu la journée de visite à la carrière du Juge pour les habitants de la route de Bras. Comme vous le savez, il y a eu de nombreux questionnements suite aux travaux d'avancée de la carrière, qui détient un permis d'exploitation. On voit ce fronton de terre qui commence à apparaître, qui est un merlon pour cacher la carrière, mais en attendant, on la voit encore. Une première réunion a été organisée en décembre 2024, pour laquelle je souhaitais une réelle transparence, que les habitants posent toutes les questions qu'ils souhaitent et que Someca, qui est l'exploitant de la carrière du Juge, soit présent pour répondre aux questions. À l'issue de cette réunion, nous avons pensé qu'il serait bien d'amener les habitants sur place pour voir la carrière et comprendre son fonctionnement. Cette opération a été menée samedi matin et s'est très bien passée. Les habitants étaient satisfaits. Il en est ressorti que deux personnes représentant le quartier ont été nommées par ce collectif pour participer au comité de suivi. En effet, tous les deux ans, une grande réunion a lieu ici, en Mairie. Le Conseil municipal y est invité, ainsi que des associations environnementales parties prenantes, mais nous pensions qu'il était bien que les habitants qui vivent à côté de la carrière, avec le bruit, la poussière, etc., puissent également participer à ce comité afin d'apporter des solutions à leur quotidien. Plusieurs idées ont déjà émergé. Il y avait une problématique sur l'éclairage, et il a été orienté pour les travaux de nuit. En ce qui concerne le bruit, lorsque les camions reculent, les beepers font un son très aigu et, forcément, dans une vallée, cela résonne. Ils ont donc proposé d'utiliser le cri du lynx, et le bruit porte moins. Cela préserve l'enjeu de sécurité pour ceux qui travaillent dans la carrière et, en même temps, les riverains qui sont plus loin ne l'entendent plus.

L'objectif de ce lien était justement de considérer les demandes des habitants et de trouver des solutions. À ce titre, il faut dire que nous apprécions que Someca joue vraiment le jeu et essaie de trouver des solutions. Cela dit, c'est un carrier, et on ne peut pas lui reprocher de faire son travail, sachant qu'il a un permis légalement obtenu. Une enquête publique a été menée, et très peu de remarques en sont ressorties. J'en avais fait une [au titre d'habitant] pour la question de l'eau en 2017,

mais après, il n'y a pas eu de remarques particulières. Ils sont donc dans leur droit, mais l'idée est néanmoins d'accompagner nos habitants et de les défendre dans leurs demandes et dans leurs questionnements.

Par ailleurs, le Conseil municipal des enfants a organisé la journée Nettoyons le Sud, qui s'est très bien passée, ayant rassemblé beaucoup de monde. On déplore un peu que certaines structures éducatives n'aient pas forcément joué le jeu, mais en tout cas, les enfants étaient là, ainsi que les parents, et cela s'est bien passé. Plus de 135 kilos de déchets ont été ramassés, ce qui n'est pas rien. Il faudra donc recommencer, malheureusement. En tout cas, ils ont fait une belle action. Ils étaient contents et fiers d'eux.

Nous avons eu la cérémonie du 8 Mai, marquant les 80 ans de l'Armistice et de paix sur notre territoire métropolitain. Le Conseil municipal des enfants était présent, avec une lecture de lettres vraiment très émouvante. J'avais invité Madame ENARD, qui est une résidente valoise et citoyenne allemande, pour faire le dépôt de gerbe, ce qui était symboliquement très fort. Nous avons aussi pu bénéficier du monument qui a été refait pour l'occasion. Si vous vous rappelez, nous avions parlé, un soir, de rafraîchir le monument aux morts pour la célébration des 80 ans du 8 Mai, et c'est ce qui a été fait. Le monument a été restauré et repeint. Les modifications ont été faites, et le pavage a été posé. Cela permet un meilleur usage et rend l'endroit beaucoup plus solennel dans cette configuration.

Je voudrais également vous faire un point sur les aspects liés au civisme sur la commune. On constate des abus de la part de certains, et j'ai donc dû prendre certaines mesures pour rectifier le tir tant qu'il est encore temps. Comme je le dis, l'esprit village est dans le respect des uns et des autres. Il ne s'agit pas de faire tout et n'importe quoi. Par conséquent, nous avons repris certains éléments, comme je l'avais annoncé lors de la cérémonie des vœux. Plusieurs convocations ont été faites en Mairie, concernant des personnes qui ne se comportaient pas comme elles devraient le faire, dont certaines d'entre elles sont même venues ramasser les déchets pour racheter un peu leur faute, ce qui était important. Une fois que cela est fait, la dette est payée, et on n'en parle plus. Nous sommes donc entrés dans cette logique.

D'ailleurs, l'une des délibérations de ce soir porte sur la question du rapport avec le procureur de la République pour officialiser encore davantage cette démarche. On peut la faire dans le cadre de la police du maire, mais l'idée est d'aller un peu plus loin et de rendre cela encore plus solennel en mettant le système judiciaire dans le circuit, car c'est important.

D'autre part, je me dois de vous dire également que, comme je l'avais annoncé lors de la cérémonie des vœux, pour ceux ne respectant pas les règles à plusieurs reprises, j'ai suspendu provisoirement les droits du CCAS de ces personnes lorsqu'elles en sont bénéficiaires, jusqu'à ce qu'elles viennent au moins s'expliquer et que l'on puisse échanger pour trouver une solution sur leur comportement et la vie de la communauté. Cela a été fait et porte ses fruits, puisque les personnes qui ne viennent pas aux convocations, comme par hasard, veulent venir nous voir pour échanger. L'idée est que nous soyons solidaires, mais nous le sommes dans le respect et dans le cadre. Je tiens à préciser que cela n'enlève en rien les droits universels, puisque l'on parle vraiment des droits liés à la commune et au CCAS.

Les médiateurs municipaux sont en train d'être mis en place. Nous avons une dernière réunion avant de proposer une délibération lors d'un prochain Conseil municipal afin de mettre en place ce service à la disposition des habitants. Deux médiateurs municipaux seront proposés pour établir le lien entre les habitants sur des querelles de voisinage ou concernant des difficultés que l'on peut rencontrer avec certains services municipaux et les différentes administrations. Le but du médiateur n'est pas faire le conciliateur, mais vraiment de rétablir un dialogue et de trouver une solution. Évidemment, il faut que les deux parties veuillent bien le faire. Nous souhaitons mettre ce service en place dès cette année.

Par ailleurs, un troisième agent de police municipale est en cours de recrutement. Il a accepté. Nos équipes passeront donc à trois agents municipaux, sachant qu'il arrivera au cours de l'été.

Nous préparons également des réunions sur les grands projets, tels que la salle des fêtes ou le bassin de rétention. Concernant le Plan Barnier, une réunion aura lieu prochainement avec les habitants, puisque nous avons signé les premiers permis de démolition. Nous entrons dans la dernière phase. Trois premiers permis ont déjà été signés, et nous allons donc attaquer cette démarche. Je pense qu'il est important de réunir les habitants des quartiers qui vivront ces démolitions, car c'est aussi un changement dans la vie du quartier. C'est à la fois un soulagement et un questionnement pour ceux qui restent, et il faut accompagner également tous ceux qui sont dans le dispositif « ALABRI ». Cette réunion est prévue prochainement avec le Syndicat mixte du Bassin de l'Argens pour accompagner les habitants à mieux s'adapter face aux inondations.

À ce titre, je pense que nous pouvons avoir une pensée pour ce qui s'est passé dans le département du Var. Le Lavandou a vécu un évènement dramatique. J'ai une pensée pour les familles endeuillées et pour celles qui ont tout perdu. Nous savons ce que c'est. En 2021, heureusement, nous n'avons pas eu à déplorer de pertes, mais nous avons vécu une semaine sans eau potable. Nous avons vécu ce qu'ils sont en train de vivre. Nous pouvons donc avoir une pensée pour eux et leur témoigner tout notre soutien.

Enfin, s'agissant de la vie du personnel, j'ai reçu deux de nos agents des services techniques ont fini leur parcours de travail et qui partent à la retraite. Une question avait été posée lors du dernier Conseil, et j'avais dit que je les recevais au cours de leur processus de fin de congés, avant l'intégration de leur retraite, ce que j'ai fait. Nous avons beaucoup échangé sur leur vie professionnelle au sein de la collectivité, et je leur ai exprimé ma reconnaissance. Comme nous le faisons pour tous les agents qui partent à la retraite, je leur ai proposé de les inviter à la journée de cohésion que nous organisons chaque année, au printemps, pour qu'ils viennent participer avec leurs collègues, ainsi qu'au pot de Noël, évidemment, puisqu'à ce moment-là, nous faisons un pot en l'honneur des agents qui quittent la collectivité pour leur départ à la retraite. Ils étaient très contents que l'on puisse marquer ces temps, alors qu'ils seront déjà à la retraite. Il faut savoir dire « au revoir » et « merci ».

Voilà les différents éléments que je voulais aborder. Avez-vous des remarques d'actualité ?

M. COURDOUAN.- Je reviens sur le manque de civisme. Je vous rejoins, dans le sens où le village sent mauvais, alors que les services de voirie tournent encore plus que d'habitude.

En revanche, j'ai un problème avec la proposition des arrosoirs, en espérant que nous les gardions, en premier lieu, même si nous ne sommes pas à 15 € près. En ce moment, on a beaucoup d'eau, ce dont on ne va pas se plaindre, car d'habitude, on en a moins. Néanmoins, on sait que la gestion de l'eau est problématique, et l'arrosage est un métier. Certaines plantes ont besoin de beaucoup d'eau, et d'autres moins. Le fait de trop arroser n'est pas une bonne chose.

D'autre part, on constate un manque d'entretien d'espaces verts, pour diverses raisons. Or, la plupart du temps, les incendies partent d'un bord de route. On parle du manque de civisme et, d'un autre côté, l'entretien n'est pas fait. Cela m'inquiète un peu. Il faudrait donc regrouper tout cela, liant le travail des espaces verts au manque de civisme, parce que cela devient problématique. Les herbes des espaces verts sont très hautes. Je sais que l'on a pris du retard, mais par rapport aux autres années, je crois que l'on n'a jamais été autant en retard que cette année.

M. le Maire.- Non, je te rassure, cela a été le cas certaines années. Il faut noter plusieurs points sur les espaces verts.

Actuellement, il manque certains agents qui sont en arrêt maladie, ce qui met l'ensemble du service en tension, parce qu'il faut gérer tout le quotidien de la commune. Cela demande donc aux agents des services techniques de redoubler d'efforts sur ce sujet.

D'autre part, on a la question du changement du marché, puisque nous avons terminé le marché d'entretien pour les secteurs des lotissements, du village et de tous les alentours. Le marché est passé,

et ils ont commencé cette semaine. Nous savions que nous serions dans une période intermédiaire où l'herbe allait pousser, mais nous ne sommes pas encore dans le risque incendie, puisque nous sommes toujours au printemps. Les Machottes ont été débroussaillés, et Saint Benoît a été fait. C'est en train de se remettre en ordre au fur et à mesure. De plus, on a eu un printemps très pluvieux, comme en 2021, où nous étions exactement dans la même situation avec le changement du marché. Cela se met donc en place.

Enfin, le dernier sujet est la fauche tardive, sachant que le Département fait exactement la même chose. Cela ne signifie pas que l'on ne fauche pas, mais au lieu de passer une fois tous les cinq jours pour faire de la pelouse le long des chemins, on accepte que l'herbe pousse un peu, et la fauche se fait environ tous les dix jours. C'est meilleur pour la biodiversité. Là aussi, ceci est en train de se mettre en place.

Je ne suis donc pas inquiet par rapport au risque incendie de cet été, puisque les fauches seront faites. Simplement, tout a poussé beaucoup plus vite.

M. COURDOUAN.- S'agissant des fauches tardives, maintenant, je vois que de nombreux habitants font l'autre côté du mur, et c'est très bien, mais ayant vu cela avec eux, il y a beaucoup plus de jets de détritus. En effet, vu que l'herbe est haute, quand on jette son papier, on ne le voit plus, comme par magie, ce qui n'est pas le cas quand c'est fauché. Par conséquent, je vous rejoins sur la biodiversité, mais on a tout à gagner à faire les deux mètres de bord de route.

M. le Maire.- Oui, mais c'est en train de se mettre en place. Simplement, au lieu de passer trop fréquemment, on le fait un peu moins.

M. COURDOUAN.- Je dis juste qu'il faut faire attention.

M. le Maire.- J'entends bien. En tout cas, il n'y a pas de départ de feu actuellement.

M. COURDOUAN.- Je suis d'accord avec vous, et on ne va pas s'en plaindre !

M. le Maire.- Nous ne sommes qu'au mois de mai, mais c'est en train de se mettre en place.

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous passons à l'ouverture de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2025, en commençant par procéder à l'appel.

(*Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.*)

Le quorum est atteint.

Ce soir, nous avons un Conseil municipal portant sur 12 délibérations, réparties en Administration générale, Conventions, Subventions, Finances et Ressources humaines.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, une personne souhaite-t-elle être secrétaire de séance du Conseil municipal ?

Monsieur Christian LEFEVRE se propose. Si tout le monde est d'accord, je vous remercie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Délibération n° 2025-029 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mars 2025

M. le Maire.- Avez-vous des questions sur ce procès-verbal, que vous avez reçu ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

2 – Délibération n° 2025-030 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2025

M. le Maire.- Les deux Conseils étaient proches, puisque nous avions le débat d'orientations budgétaires, puis le vote du budget prévisionnel.

Avez-vous des questions sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

3 – Délibération n° 2025-031 Adhésion de compétence optionnelle de la Commune de Ollières

M. PERNEY.- Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le transfert de la compétence n° 8 « Maintenance Éclairage Public » de la commune d'Ollières et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

M. le Maire.- Merci, Monsieur PERNEY. C'est un point purement statutaire. Étant donné que nous sommes dans le même syndicat, nous devons systématiquement nous prononcer dès qu'une commune bouge le petit doigt.

Je ne pense pas qu'il y ait des questions ou une opposition au fait qu'Ollières fasse ce qu'elle souhaite.

Nous passons donc au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

4 – Délibération n° 2025-032 Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte dans le cadre d'un accord local

M. le Maire.- La loi nous demande d'établir, si on le souhaite, un accord local avec notre EPCI, à savoir la Communauté d'agglomération de la Provence Verte, pour fixer le nombre de sièges et leur répartition par commune pour la prochaine mandature en ce qui concerne la partie intercommunale. On doit se prononcer avant la fin du mois d'août pour que le préfet puisse acter cet accord local. Sans cela, il revient au préfet d'appliquer une clé de répartition définie par la loi, fixant automatiquement le nombre de sièges et leur répartition d'après la loi.

L'Agglomération a donc proposé de faire un accord local qui a été débattu en bureau communautaire. J'ai demandé que vous ayez un tableau pour voir la répartition. L'Agglomération propose donc une clé de répartition basée sur la population municipale de 2025. Nous avons un référencement, mais il n'entre pas encore en vigueur, puisque le chiffre n'est pas encore officiellement publié. On a 10 sièges pour la commune de Brignoles, 9 sièges pour la commune de Saint-Maximin-la Saint Baume, 3 sièges pour les communes de Pourrières, Garéoult, Rocbaron, Tourves et Nans-les-Pins, 2 sièges pour Le Val, puisque nous sommes moins de 5 000 habitants, 2 sièges pour la commune de Carcès qui gagnerait un siège, et un siège pour toutes les autres communes de l'agglomération.

Avez-vous des remarques sur ce qui est proposé ? Pour ma part, j'en ai à ce sujet, mais je vois que Monsieur MAUREL veut intervenir.

M. MAUREL.- Merci, Monsieur le Maire. Je ne vous ferai pas un exposé sur tout le mal que je pense en général des agglomérations et en particulier de la nôtre, mais je vais tout de même vous donner quelques éléments de contexte sur ce qu'est une agglomération.

Tout le monde connaissait les communautés de communes, lesquelles avaient une vertu : chaque commune qui appartenait à une communauté de communes faisait un choix de solidarité et d'entraide. Le fonctionnement faisait que chaque maire participait à la vie du territoire au-delà de sa commune. L'agglomération a été mise en place à la fin des années 1990, et c'est tout autre chose. Le but est de siphonner les compétences des communes et, à la fin, ces dernières ne seront plus là que pour inaugurer les chrysanthèmes. Évidemment, cela nous a été plus ou moins imposé. Aujourd'hui, c'est là. Nous attendons donc que ce soit le moins dommageable possible pour nous.

D'autre part, lorsque les agglomérations ont été mises en place, l'objectif était de diminuer les coûts, notamment en réduisant le nombre de fonctionnaires territoriaux, et les départements étaient appelés à disparaître. Or, rien de tout cela n'a eu lieu. Les fonctionnaires territoriaux ont continué à prospérer, que ce soit au niveau des intercommunalités ou dans les communes. On n'a donc absolument rien gagné, et les départements sont bien là. Vous imaginez bien que tout cela a un coût.

Étant sur un territoire rural, si l'on réfléchit à la répartition des sièges, j'attends de l'Agglomération que l'on montre, au moins symboliquement, une attention particulière pour les petites communes. Aujourd'hui, on a deux pôles dans cette Agglomération, ce qui est assez rare, mais c'est ainsi : Brignoles et Saint-Maximin. Tout le monde sait que Brignoles est une pompe aspirante pour l'Agglomération. Je ne me cache pas de le dire, et si le président de l'Agglomération était là, je le lui dirais de la même façon.

J'attends de tout cela que l'on ait une vision centrée sur la ruralité, et non de refaire les mêmes erreurs qui ont été faites sur les métropoles en essayant de concentrer au maximum autour d'un pôle municipal, et que l'on fasse vivre le territoire avec toutes ses particularités. C'est peut-être plus difficile, mais je considère que c'est notre raison de vivre. J'ai été Parisien et je me suis adapté : j'ai vécu comme les Parisiens. Aujourd'hui, j'habite au Val : je vis comme les Valois, et je n'ai pas envie que l'on m'impose une manière de vivre, ni de devenir la banlieue de Brignoles.

Pour la répartition des sièges, il existait des modèles de simulation possibles qui diminuaient le nombre de sièges pour Brignoles et Saint-Maximin, tout cela étant très encadré, et qui permettaient à des petites communes d'avoir plus de représentants, mais cela n'a pas été retenu. Ici, on nous propose d'enlever un élu à Saint-Maximin. Si le maire est assez stupide pour l'accepter, c'est son problème. On verra ce que les électeurs en diront. Pour ma part, je considère qu'il est là pour défendre sa commune. Or il avait 10 sièges et, à présent, il en aura 9. Brignoles conserve le même nombre de sièges. Carcès a également un siège supplémentaire. Le problème est que cela ne répond pas à la vision que l'on peut souhaiter du territoire et à la défense de sa ruralité.

M. le Maire.- Justement, il est très bien que Carcès en ait un de plus. Quand ce tableau nous a été présenté en bureau des maires, le maire de Saint-Maximin était présent et, avec le maire de Bras, nous nous sommes abstenus sur ce projet en proposant que le Val reste à 2 sièges, mais que, pour les communes en ayant trois, on les répartisse aux autres communes plus basses de la ruralité qui passeraient à deux.

Certaines communes en ont récupéré. Tourves en a un de plus par rapport à la mandature précédente. Toutefois, je te rejoins sur ce que tu dis.

M. MAUREL.- Cela coûtera donc plus cher.

M. le Maire.- L'idée est de dire : nous sommes un territoire rural avec 28 communes, dont une grosse majorité de petites communes, et il serait bien d'envoyer un signal. Nous ne sommes pas en train de faire une agglomération qui serait une supra-commune. Comme je le disais, on se partage des compétences : gérer la crèche, la piscine, le CIAS, les questions du transport, etc. Par conséquent, à mon sens, il n'est pas nécessaire de concentrer le nombre d'élus sur les grandes agglomérations et de dire aux petites communes : « Vous avez un siège et c'est déjà très bien. »

Avec le maire de Bras, nous nous sommes donc abstenus sur ce sujet, et je voulais voir avec vous si vous étiez d'accord pour poursuivre cette logique en mettant une mention indiquant que la commune du Val souhaite plutôt défendre le principe de la ruralité et que les sièges soient attribués aux plus petites communes. Évidemment, il faut le faire légalement, dans l'ordre du tableau. Nous ne voulons pas un siège supplémentaire, car nous sommes bien à deux, mais il faudrait faire pareil pour les autres. Ce serait un signal pour renforcer un territoire, et non des entités très centralisées.

Mme RINAUDO.- Pour ma part, je rejoins le discours de Michel. Je demanderais beaucoup plus d'équité par rapport aux autres petits villages. Plutôt que certains en prennent un de plus, on pourrait effectivement les attribuer à d'autres villages qui ont également le droit d'avoir un délégué communautaire pouvant apporter sa parole.

M. le Maire.- En soi, cela ne changera rien dans la vie de l'Agglomération.

Mme RINAUDO.- Non, mais c'est une question de principe : pourquoi cela augmente d'un côté et n'augmenterait pas de l'autre ?

M. le Maire.- Le débat en bureau a duré une heure.

Mme RINAUDO.- Ce n'est pas équitable.

M. MAUREL.- Effectivement, cinq sièges sont remis dans la balance, mais cela ne change rien au problème. En l'occurrence, on a une surreprésentation des deux pôles que sont Brignoles et Saint-Maximin, et je ne sais pas si c'est le but du jeu. D'une manière ou d'une autre, le territoire souffrira de cette répartition.

M. LASSAUQUE.- De plus, si l'on tient à des considérations purement numériques, on peut se demander pourquoi Saint-Maximin a 9 sièges alors que Brignoles en a 10, étant donné qu'ils sont vraiment dans le même ordre de grandeur.

Actuellement, Saint-Maximin et Brignoles ont le même nombre de sièges. Ici, pourquoi donne-t-on une prime à Brignoles ? Dans cette répartition, derrière, il y a une intention politique marquée qui ne va pas dans l'idée d'une cohésion du territoire et d'une répartition des pouvoirs ou des possibilités.

Il se passe également quelque chose de très curieux dans la strate de 2 000 à 3 400 habitants : entre Carcès et Forcalqueiret, on est à 50 habitants près, mais l'un a deux sièges et l'autre en a trois.

M. le Maire.- C'est le problème que nous avons soulevé.

M. LASSAUQUE.- Or, si l'on suit les strates INSEE, on est à 3 500, et les deux sont en dessous. Ce n'est donc pas logique sur le plan numérique, ce qui signifie bien qu'il y a des jeux politiques derrière cela, et nous n'en sommes pas satisfaits.

Mme RINAUDO.- Ce n'est pas logique, mais c'est calculé.

M. MAUREL.- J'ai fait une simulation moi-même, et j'ai trouvé 40 possibilités validées, sachant que tout cela est très encadré et que l'on ne peut pas faire n'importe quoi. Il était possible de faire autrement.

Par ailleurs, à ce jour, Brignoles et Saint-Maximin ont chacune 10 conseillers. Combien d'entre eux viennent ?

M. le Maire.- Ils sont peu, des deux côtés.

M. MAUREL.- Tout à fait, et les autres ne peuvent pas prendre leur place.

M. le Maire.- Les représentants des petites communes ayant deux ou trois sièges viennent régulièrement, comme tu le fais, ou les pouvoirs sont donnés.

M. LEFEVRE. - Pourquoi changer, puisque l'on a constaté à un moment que la répartition des sommes d'argent qui nous sont restituées par l'Agglomération ne le sont pas au prorata du nombre d'habitants ? Nous en sommes pénalisés, mais ils continuent. Cela va dans la même idée.

Mme BERLEMONT. - Je rejoins ce que Julien disait : je ne comprends pas la répartition d'un point de vue numérique. Si je prends le nombre total d'habitants divisé par 57, je tombe sur 1 811. Or, visiblement, ce n'est pas ce qui a été fait. De manière transparente, je voudrais connaître l'équation.

M. le Maire. - Justement, nous n'avons pas compris.

Mme BERLEMONT. - Il faut que ce soit transparent, avec une équation propre. Si l'on me dit : « À moins de 3 500 habitants, c'est ainsi », d'accord, mais il faut que l'on me donne cette règle. Sans cela, instinctivement, viscéralement, spontanément, je refuse.

M. le Maire. - J'ai réagi exactement comme tu l'as fait. Ils m'ont demandé ce qui me gênait, et je leur ai dit que je ne comprenais pas la clé de répartition. Il n'y a pas de logique affichée dans cela, avec des règles claires.

M. MAUREL. - Par ailleurs, dans la règle, normalement, pour la prise en compte de la population, il y a un décret. Or je ne sais pas où l'on a pris cette population. On devrait prendre en compte une population relativement récente. À mon avis, cela doit être celle de 2023, à peu près, mais en l'occurrence, ce n'est pas le cas. Je ne sais pas d'où sort ce chiffre de 4 257 pour nous.

Par conséquent, je m'abstiendrai sur ce sujet. Ce n'est ni fait ni à faire.

M. COURDOUAN. - J'avais de nombreuses questions, mais Michel y a répondu bien avant.

Ma dernière question est : quel est notre pouvoir par rapport à cette délibération ? Si nous sommes contre, que se passera-t-il ?

M. le Maire. - Pour parler en toute transparence, au vu du vote du bureau, il ne se passera rien. Ce sera adopté. C'est la démocratie. Normalement, il faut une minorité de blocage qui soit représentée par un nombre de voix de communes qui s'opposent et devant représenter un certain pourcentage de la population. Il y a donc un double équilibre. Même si de nombreuses petites communes refusent, dans la mesure où elles ne représentent pas le seuil d'habitants, finalement, cela ne fonctionnera pas. Étant donné que nous ne sommes que deux communes à nous être prononcées dans ce sens, nous savons que cela passera.

Néanmoins, la loi dit que, une fois que le bureau l'a voté, chaque conseil municipal doit le voter également. Par conséquent, nous pouvons rester dans la cohérence de ce que nous disons en nous abstenant sur ce sujet et en indiquant que ce n'est pas un projet de ruralité que nous imaginons pour la suite, puis nous envoyons cela. C'est simplement un message. De la même façon que tu t'abstiens ou autre lorsque tu n'es pas d'accord, il est proposé de faire la même chose au Conseil municipal.

Mme BERLEMONT. - On parle de ruralité, mais il est simplement question de mathématiques. C'est la transparence qui me choque le plus. Pouvons-nous dire : « Ce n'est pas transparent, je ne comprends pas » ?

Par ailleurs, qu'ont dit Saint-Maximin et Forcalqueiret ? Ce sont tout de même les plus concernés. N'ont-ils rien dit ?

M. le Maire. - Saint-Maximin n'a rien dit. Ils ont même voté favorablement ce projet, et Forcalqueiret également. Toutefois, on vote en bureau, mais ensuite, je ne sais pas ce qui se passera dans chacun des conseils municipaux. Cela sera-t-il relevé ou voté favorablement ? Je ne le sais pas encore.

(*Intervention hors micro*)

Y a-t-il d'autres interventions ?

Au vu de ce que nous nous sommes dit, je propose que nous nous abstentions.

Steve COURDOUAN et Laurence BERLEMONT sont contre.

Mme BERLEMONT.- Je le suis par principe, car la transparence est choquante.

M. le Maire.- Êtes-vous tous d'accord pour voter contre ?

(Rejetée à l'unanimité.)

Mme BERLEMONT.- Quitte à ce que cela ne serve à rien, autant que cela fasse un peu de bruit !

M. COURDOUAN.- En ce qui me concerne, l'ayant lu à la maison, j'étais contre dès le début. Je n'ai rien dit parce que je voulais avoir une explication. J'avais peut-être mal compris le texte, d'autant plus que ces textes ne sont vraiment pas agréables à lire.

Puisque nous sommes à peu près d'accord, sachant qu'il ne se passera rien derrière, il ne faut pas manquer de courage. Il faut dire que nous sommes contre. Si nous sommes tous insatisfaits et que nous votons pour, c'est ridicule. Ce n'est pas parce que les autres communes n'ont pas de courage que nous ne devons pas en avoir. Je tiens à le dire. Après, il ne faudra pas râler quand ils ne seront pas contents parce que, quand ils votent, il ne se passe rien. C'est pareil pour toutes les élections.

Mme RINAUDO.- De toute façon, il ne faut pas se faire d'illusions : concernant la présentation que Monsieur le Maire vient de nous faire sur cette délibération, il est évident que les communes qui n'ont pas voté contre lors de la réunion de bureau présenteront la chose différemment auprès de leurs conseillers.

M. le Maire.- C'est leur liberté. Chacun fait ce qu'il a à faire dans sa commune.

5 – Délibération n° 2025-033 Dénomination des voies

M. MAUREL.- Ceci est issu de la loi 3DS. Auparavant, l'État avait la compétence sur le fait de constituer une base de données nationale pour le nom des voies. La dénomination des voies était une compétence locale, mais ensuite, cela remontait au niveau national. Aujourd'hui, c'est terminé : la commune a la totalité de la compétence sur la gestion des voies, qu'elles soient publiques ou privées. Dans la mesure où la voie privée est ouverte à une circulation publique, on est obligé de lui donner un nom.

Nous avons réfléchi à une proposition concernant certaines voies, en essayant de rester cohérent. S'il y avait un ensemble de voies avec des noms de végétaux, nous essayons de proposer des végétaux, de la même façon que s'il s'agissait de noms d'artistes, nous essayons de proposer des noms d'artistes, de préférence locaux, ou bien des noms liés à l'environnement. Par exemple, la dénomination « chemin de Saint-Pierre Nord » n'est pas très heureuse. À présent, cela devient « l'impasse Saint-Pierre », mais c'est peut-être plus en rapport avec la réalité du terrain. S'agissant du chemin Hubert Aicardi, si je me rappelle bien, c'est le nom d'un artiste du coin, et nous l'avons dénommée ainsi parce que les voies situées juste à côté avaient également également des noms d'artistes.

Il est certain que nous n'aurons pas un consensus sur les noms proposés. Cependant, nous devons décider, parce que si nous demandons l'avis de chacun, nous y serons encore dans six ans.

C'est donc une proposition, et il y en aura d'autres.

M. LASSAUQUE.- Si je peux me permettre, je ferai un commentaire sur cette liste proposée.

Actuellement, nous avons environ 150 chemins ou impasses à nommer, qu'ils soient publics ou privés. Concernant ceux pour lesquels les riverains se sont mis d'accord et ont spontanément proposé un nom

à la Mairie, on vérifie simplement qu'il ne soit pas farfelu, puis on l'accepte. Il n'est pas nécessaire d'aller à l'encontre de riverains pour leur proposer un autre nom derrière. Cela fait perdre du temps et donne plus de travail. Ainsi, une grande partie des noms proposés là revient de la part des riverains.

Pour ceux où aucune suggestion n'est faite, nous suivons la grande idée générale qui a été présentée par Monsieur MAUREL.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions par rapport à ce qui est proposé ?

M. COURDOUAN.- Monsieur MAUREL a dit que la mention « Nord » n'était pas très heureuse. Pourtant, on a le chemin Niel-Est. La précision « Est » est-elle obligatoire ? D'ailleurs, c'est le seul chemin communal. N'y a-t-il pas plus simple que cela ?

M. MAUREL.- Oui, c'est vrai.

M. COURDOUAN.- Je voulais également souligner que j'aime bien l'impassé « Jacques Aubert ».

M. le Maire.- Un agent de la commune est allé voir son fils et a fait cette proposition à la commission. C'est un hommage.

M. COURDOUAN.- Je m'en doute. C'est la raison pour laquelle je souligne que c'est très bien.

M. le Maire.- Que faisons-nous pour le chemin du Claou de Niel-Est ? Quelle est la difficulté de ce secteur ?

M. LASSAUQUE.- On entre dans les détails un peu techniques. Dans le lotissement Saint-Pierre, la voirie est passée communale, et il y a deux impasses, avec deux embranchements. À partir de là, soit on passe sur une numérotation métrique, auquel cas il faut respecter les numéros pairs à droite et impairs à gauche, mais vu qu'il y a deux impasses, les deux branches doivent avoir des noms différents, parce que l'on aura des pairs et des impairs de chaque côté, soit on passe sur une numérotation par lot. En effet, les lotissements sont vendus avec les numéros 1, 2, 3, 4, 5. Ce sont les lots auxquels les riverains sont habitués. Dans le cas présent, c'est ce qui a été choisi.

Michel HALBIG est à l'origine de tout ce travail et fait des suggestions. Sur le lotissement Saint-Pierre, il a été décidé de rester à la numérotation par lot et, dans ce cas, avec un nom unique des voiries, et non un « chemin Saint-Pierre Sud » et un « chemin Saint-Pierre Nord » qui sont au même endroit. C'est la raison pour laquelle on rebaptise l'ensemble de la voirie Saint-Pierre avec une numérotation par lot. En revanche, ils ne changent pas de numéro. Simplement, « impasse » ou « chemin » sautera. C'est moins compliqué pour La Poste.

En ce qui concerne Claou de Niel, cela fait partie des chemins où il y a deux entrées qui ne sont pas jointes, comme le chemin des Fourches ou le chemin des Garrigues. Claou de Neil continuait, mais il a été interrompu. Il y a donc une entrée par Claou de Niel-Est et une autre par Claou de Niel-Ouest. On pourrait rebaptiser complètement les deux, mais dans la mesure où ce sont des noms traditionnels qui restent, on fait la différence. De la même façon, une partie du chemin des Fourches part à l'aiguille de Val d'Anguille et l'autre partie, à l'est, part de (?).

M. le Maire.- D'autre part, le chemin des Garrigues n'est pas ouvert la circulation.

M. LASSAUQUE.- Sur les nomenclatures est-ouest, en général, il s'agit d'un chemin continu sur lequel on n'a pas la continuité en voiture sur les deux parties.

M. le Maire.- C'est également le cas du chemin des Vergers.

M. COURDOUAN.- Dans le principe de simplification, le système est-ouest a-t-il fonctionné ? Si les colis n'arrivent pas, c'est gênant, mais cela peut aller. En revanche, pour les pompiers, c'est un peu plus embêtant.

M. le Maire.- En général, les pompiers savent lire le nord, le sud, l'est et l'ouest. Ils ne se trompent pas trop !

M. COURDOUAN.- Vu que c'est nous qui donnons les numérotations, je préfère que nous fassions attention !

M. le Maire.- Ta remarque est pertinente, mais en général, les pompiers ont l'habitude. Il s'agit souvent de chemins comme les Vergers, qui sont ouverts, mais pas à la circulation des voitures. Il est donc compliqué de donner deux noms différents à un même chemin piéton continu. Cela avait commencé ainsi à une époque, et c'est pareil à Piégros Sud, sur Brignoles. La commission s'est bien arraché les cheveux sur ces sujets.

M. MAUREL.- Cela montre que l'exercice n'est pas simple. Ceci m'avait échappé complètement.

J'en profite pour dire que si des personnes connaissant bien le village veulent travailler sur le Comité des chemins que nous avons créé pour donner des noms, il n'y a pas de souci. Tu es le bienvenu si tu veux y venir pour faire des propositions.

M. COURDOUAN.- Volontiers, mais je ne connais pas suffisamment bien le village, surtout pas comme Michel HALBIG ! Je l'ai vu faire, et c'est un travail de fourmi. Cela dit, je veux bien.

M. MAUREL.- Toutefois, Michel va partir, et il faudra donc se débrouiller sans lui.

M. COURDOUAN.- Je sais. À partir du mois d'août, nous n'aurons plus de GPS au Val !

M. le Maire.- En tout cas, l'appel à candidatures est lancé pour rejoindre la commission de réflexion. S'il n'y a pas d'autres questions ou interventions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

CONVENTIONS

6 – Délibération n° 2025-034 Convention relative à la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre

M. FABRE.- Comme Monsieur le Maire l'a évoqué en début de Conseil, nous avons commencé les procédures de rappel à l'ordre. À ce jour, quatre personnes ont été convoquées : deux sont venues, et les deux autres ne se sont pas présentées, bien qu'elles aient été convoquées deux fois. Ils n'ont pas compris le principe d'une convocation.

M. le Maire.- Cela explique la mesure prise avec le CCAS.

M. FABRE.- Cette convention permet de transmettre la démarche au procureur, à savoir qu'ils ont été convoqués et qu'ils ne sont pas venus. Après, Monsieur le Procureur décidera des suites.

Vu l'article L132-7 du Code de la sécurité intérieure tel qu'il résulte de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance en son article 11 et qui dispose :

« Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le maire ou son représentant désigné, dans les conditions prévues par l'article L2122-18, peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie. »

Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur. »

Je passe les considérants, mais nous devons donc approuver le projet de convention avec le parquet de Draguignan concernant la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la mise en œuvre de cette convention.

M. le Maire. - Merci, Monsieur FABRE. Dans la convention, le principe est que, lorsqu'un fait avéré de trouble à l'ordre public est repéré, on s'assure de bien identifier la personne, car on ne peut pas convoquer quelqu'un sur des suppositions. Une fois que la personne est identifiée, la demande de convocation est envoyée directement au procureur de la République. Pour aller plus vite, puisque l'on sait que ce sont des méandres assez complexes au niveau de la justice, le procureur a nommé un délégué rattaché à la commune du Val, avec lequel nous sommes déjà en contact depuis plus d'un an. Chaque fois que nous avons des demandes, avec lui, cela va très vite. Il a 48 heures pour répondre et valider la convocation. S'il la valide par rapport aux faits avérés, la convocation part directement à la justice depuis lui. À ce moment-là, la convocation est envoyée et, ensuite, la procédure se fait en Mairie, en présence de la police et parfois de la gendarmerie, et le délégué, selon les situations, peut également être présent. À ce moment-là, on fait un rappel, expliquant la peine encourue pour la dégradation réalisée, etc. Aucune action en justice n'est menée la première fois. On constitue un dossier, et si les faits sont malheureusement répétés, cela alimentera le dossier et accélèrera une procédure judiciaire par la suite pour faire respecter notre cadre de vie.

Je prends un exemple qui entrerait dans ce cadre : l'année dernière, une personne a conduit en état d'ébriété et causé de nombreux dégâts au lotissement des Machottes, terminant sa course dans les barrières du restaurant. La Mairie a porté plainte, puisqu'il y a eu des dégradations de matériel. Or, cette année, cette même personne a terminé dans un compteur électrique, devant une maison, sur la route de Vins. Heureusement, il n'y avait pas de piéton à cet endroit. Si des rappels ont été faits en amont et que la même personne est attrapée à plusieurs reprises, cela permet de mieux faire respecter les règles et de monter d'un cran à notre niveau. Si l'on ne fait rien, il est certain que la justice n'aura aucun élément.

À ce titre – je fais un aparté –, nous nous étions engagés à rencontrer le Département avec Monsieur FABRE, le responsable des services techniques et la police municipale. Un aménagement provisoire sera donc mis en place sur la route de Vins, à l'endroit où l'accident s'est produit, avec une écluse pour casser la vitesse, sachant que l'on ne peut pas mettre de dos d'âne à ces endroits. La question des dos d'âne est assez complexe, car des associations attaquent leur présence, et il faut respecter plusieurs distances, des hauteurs, etc. Le fait de mettre des écluses permet de donner un sens de priorité. Le Département nous fournit donc les éléments provisoires, et nous les laisserons pendant plusieurs mois pour observer ce qui se passe, avec des compteurs permettant de mesurer la vitesse et l'heure de passage, afin de vérifier l'efficacité de ce dispositif. Ces éléments pourront nous intéresser pour assurer la sécurité routière.

Je ferme la parenthèse pour revenir à la délibération.

Nous en avions parlé à la cérémonie des vœux. Nous avions prévu de mener cette action. À présent, l'idée est de pouvoir lancer cette convention afin de travailler de manière encore plus proche avec le procureur de la République.

M. FABRE. - D'ailleurs, les deux personnes qui sont venues à la convocation ont participé à la journée « Nettoyons le Sud » dans le village, le 26 avril, comme tu l'as dit tout à l'heure.

M. le Maire. - Tout à fait, et cela s'est très bien passé. Je les revois dans le village, et nous avons parlé de leurs bêtises. Ils sont jeunes et, maintenant, nous discutons. Je pense que cela permet d'éviter une escalade par la suite.

M. FABRE.- S'ils prennent conscience de ce qu'ils ont fait, c'est bien.

M. le Maire.- C'est l'idée.

M. LEFEVRE.- Les écluses ne risquent-elles pas de créer des problèmes pour les bus scolaires ?

M. le Maire.- Non, elles sont conformes. Cela a été validé. Étant donné que l'on est sur une route départementale, il faut l'autorisation du Département. Nous sommes passés pour regarder en amont, et ils ont repéré les éléments, puis ils ont défini l'endroit où l'on pouvait installer une écluse. Les dimensions sont adaptées à la route. La seule contrainte est la limitation de vitesse, parce que l'on ne peut pas installer une écluse sur une route limitée à 70 km/h. Elle doit être limitée à 30 km/h. Cela signifie que, quand on arrivera dans la zone d'agglomération du village en venant de Vins, on entrera à 50 km/h au panneau « Le Val », puis on devra tomber à 30 km/h pour passer l'écluse et, après, repartir dans sa direction.

M. LEFEVRE.- Je vais faire sourire, mais finalement, pour les pompiers qui nous disent que les poteaux d'incendie sont du mauvais côté et que la sécurité de leur personnel n'est pas respectée, désormais, elle le sera, puisque la vitesse sera moindre.

M. le Maire.- Ce sera le cas dans ce secteur, mais le Département ne veut pas installer ce type de dispositifs partout. On ne peut le faire qu'en agglomération.

Mme RINAUDO.- Est-ce provisoire, ou le but est-il de prévoir quelque chose par la suite ?

M. le Maire.- Si cela fonctionne bien, après, nous ferons un aménagement en dur. Pour le moment, c'est provisoire, à titre d'expérimentation, mais si nous voyons que cela fonctionne bien, cela méritera de faire un aménagement, sachant que, étant en agglomération, cela se fera au frais de la commune. Par conséquent, avant de mettre des bordures béton ou autre pour structurer cette écluse, nous l'avons fait de manière provisoire.

Mme RINAUDO.- Pourquoi le mettre uniquement à cet endroit ? Il me semble que la route de Vins est dangereuse assez loin. Pourquoi ne pas le reproduire un peu plus loin ?

M. le Maire.- Nous l'avons demandé, mais on ne peut le faire que dans la zone d'agglomération. Le Département ne peut pas les installer dans la zone départementale. Autrement, j'en aurais mis aussi vers le lotissement Saint-Pierre, où il y a des lignes droites, mais on ne le peut pas. Par conséquent, nous le faisons déjà où c'est possible, car c'est important, et si ce type de dispositifs fonctionne bien, nous pourrons le multiplier sur d'autres secteurs. Je pensais à la sortie de la crèche de la rue République, où l'on a une voie d'accélération quand on sort du village. On pourrait également casser la vitesse à cet endroit.

Avez-vous des questions sur cette convention ?

M. COURDOUAN.- Peut-elle permettre d'accélérer les sanctions ?

M. le Maire.- Cette convention nous rapproche du procureur de la République et nous permet de mettre en place ce rappel à l'ordre, qui n'est pas une sanction immédiate, mais d'abord une discussion. Si l'enfant est mineur, il doit venir avec ses parents. Un échange a lieu et, évidemment, étant donné que l'on garde la trace de cette convocation et de ce rappel, forcément, le procureur de la République en tiendra compte en cas de récidive.

M. COURDOUAN.- Dans la convention, on parle d'incivilités à plusieurs moments et, dans le journal, on a mis un passage traitant de ce sujet, que je trouve d'ailleurs très gentil, où il n'y a même pas de rappel sur ce que l'on encourt en cas d'incivilités. Je trouve qu'il est dommage de prévenir encore gentiment alors que, depuis que nous sommes en poste et que nous prévenons, c'est de pire en pire. Je suis contre la sanction, mais au bout d'un moment, il faut y venir. Le village est dans un état lamentable.

Certaines personnes qui se trouvent derrière peuvent être d'accord. Au bout d'un moment, je suis prêt à verbaliser les chiens, les chats et tout le monde, car ce n'est plus possible !

M. le Maire.- Il fallait donner des outils à la police municipale. J'ai dû signer un arrêté interdisant les chiens non tenus en laisse. À présent, on est obligé de tenir son chien en laisse dans le village. Cet arrêté est en cours de rédaction. Cela permet de donner les moyens aux policiers de verbaliser. Sans cet arrêté, ils ne peuvent rien dire.

S'agissant des parcs et jardins, aujourd'hui, on dit que le jardin des Gorguettes est ouvert de telle heure à telle heure, etc., mais il faut un arrêté pour que l'on puisse dire à la gendarmerie qu'il y a un problème. Sans arrêté, finalement, il n'y avait pas de règle. En réalité, la règle était l'usage, mais il n'y avait aucun élément probant sur lequel on pouvait se poser.

Le but de cette procédure est justement d'enclencher un dialogue beaucoup plus fort avec le procureur. Ensuite, malheureusement, la justice ne relève pas de nous. En revanche, nous sommes en train de travailler sur d'autres sujets, dont le produit des amendes administratives. Tout est lié. C'est une approche globale.

M. COURDOUAN.- J'ai peut-être mal compris, mais je trouve qu'il est un peu léger de rajouter un papier qui se promènera de la Mairie au Tribunal de Draguignan pour des éléments que nous connaissons déjà, qui nous embêtent déjà énormément et pour lesquels nous aimerais avoir des résultats directs. Pour des jeunes qui font des bêtises, au moins, s'ils ont un peu peur, c'est très bien. En revanche, en termes d'incivilité, pour tout ce qui concerne les graffitis ou autres, si l'on met encore une étape supplémentaire pour avoir un dossier sur une personne, c'est très long, sachant que cela ne fonctionne pas.

M. LEFEVRE.- Il faut déjà les attraper.

M. COURDOUAN.- Il faudrait déjà que nos caméras fonctionnent et que nous fassions aussi de la vidéo-verbalisation. Si j'ai bien compris, il faut un accord du préfet. Il faut le demander. Je trouve qu'il est plus important d'avoir ce type de dispositifs.

M. le Maire.- C'est une méthode globale. Tu ne peux pas travailler sur un seul sujet séparément. Par exemple, pourquoi les deux personnes que nous avons convoquées ne sont-elles pas venues ? Elles ne sont pas venues parce que le courrier de convocation vient de « Police du Maire, Mairie Le Val ». Si la convocation à la Mairie vient du « Ministère de la Justice, Procureur de la République », avec le macaron bleu blanc rouge, tu ne le considères pas de la même façon, et si tu ne viens pas, tu es convoqué directement par le procureur, via son délégué.

Nous y avons travaillé avec l'AMF, car nous avons mené de nombreuses actions et avons vu qu'elles se perdaient dans les méandres, finissant en affaires non classées, simplement du fait de leur grand nombre. La volonté du nouveau procureur de la République consiste à classer en trois catégories. D'une part, on a les cas très graves et donc traités par le procureur, passant directement à la justice, ce qui nécessite un suivi administratif un peu plus long. D'autre part, il y avait des problèmes d'urbanisme : il n'est pas normal que l'on mette dix ans pour traiter une infraction à l'urbanisme. De ce fait, les gens font ce qu'ils veulent, et nous passons pour des « rigolos » en donnant des autorisations ou en les refusant. Maintenant, ils ont donc raccourci ces délais. Enfin, il y avait toutes les petites incivilités et infractions qui n'étaient pas traitées par la justice parce qu'elles étaient trop nombreuses. Pour ces cas, l'idée du procureur consiste à nommer des délégués attitrés à des communes, lesquels traiteront directement ces affaires. Cette convention permet d'avoir une convocation sous 48 heures. Ce n'est pas plus long.

M. COURDOUAN.- Cela aide donc dans l'efficacité.

M. le Maire.- Cela donnera un peu plus de corps. Surtout, en cas de répétition d'une petite infraction, on sait que cela ne passera jamais au tribunal, mais le délégué du procureur peut convoquer directement

et peut mettre des amendes, ce qui ne se faisait pas auparavant. En passant par cette procédure, l'objectif est de pouvoir au moins aboutir à une amende, même si elle ne s'élèvera pas à 5 000 €.

M. COURDOUAN.- Non, mais elle calme les gens.

M. le Maire.- C'est exactement cela.

M. COURDOUAN.- C'est très bien. Il faut mettre le RIB de la commune pour les amendes !

M. le Maire.- Cela ne fonctionne pas ainsi !

L'idée de la convention est vraiment d'avoir ce lien. C'est un constat de départ que nous connaissons tous et, d'ailleurs, on le voit à l'échelle nationale : au niveau de la justice, cela ne fonctionne pas, car c'est long et lourd. Par conséquent, forcément, pour un graffiti ou quelqu'un qui a cassé une porte de la serre ou autre, ce n'est pas respecté. En même temps, la commune est désavouée. Il est donc bien d'avoir cette procédure, ainsi qu'un délégué, lequel est généralement un gendarme à la retraite et nommé par le procureur. Par exemple, quand nous nous sommes battus pendant plus de huit mois pour le kebab et le commerce de petite épicerie qui se faisait devant, cela s'est terminé parce que ce délégué est arrivé et que nous lui avons dit que ce n'était plus possible. Comme par hasard, une semaine après, les gendarmes sont passés par là. Sa volonté est de le faire. Un point récurrent est fait, et nous avons son numéro. Nous pouvons l'appeler, et il nous répond immédiatement. Il est vraiment à l'écoute et accompagne la commune.

Le projet est vraiment celui-là. Néanmoins, j'entends ce que tu dis sur la vidéo-verbalisation. On le voit très bien sur la route de Bras : nous avons fait de la pédagogie pendant plus d'un an au sujet des poubelles et, à partir du moment où nous avons commencé à mettre 135 € d'amende, comme par hasard, cela s'est arrangé. Ce n'est pas parfait, mais c'est bien mieux. Si l'on reprend les images du début, le site était une décharge sauvage. Aujourd'hui, c'est bien plus propre, même s'il y a quelques débordements. La vidéo-verbalisation fonctionne. On sait que, malheureusement, il faut taper sur les incivilités pour assurer un bien-vivre ensemble. Nous avions édité un petit journal du bien-vivre ensemble qui indiquait toutes les sanctions. Nous ne l'avons pas remis dans ce journal, puisque nous avions diffusé cet élément l'année dernière. Notre premier adjoint avait voulu écrire cette page, car cela lui tenait à cœur.

M. MAUREL.- Je rejoins ce qui a été dit. De toute façon, il faut savoir qu'un juge a des centaines de dossiers sur son bureau. Il ne faut donc pas s'étonner que cela traîne en longueur. À l'arrivée, au moment du jugement, on ne sait même plus la raison pour laquelle on est jugé ! C'est un problème national.

Le ministère de l'Intérieur actuel propose de donner davantage de pouvoirs aux policiers municipaux. On attend de savoir ce que cela donnera. Il y a du pour et du contre, parce que l'on n'est pas forcément équipé pour absorber ces compétences, mais en tout cas, cela permettra aussi d'éviter quelques incongruités. Par exemple, les policiers municipaux doivent faire appel à la gendarmerie pour faire un certain nombre de contrôles, ce qui n'est pas bon non plus. Si l'on arrive à s'affranchir de cela, on aura gagné un peu de souplesse.

M. le Maire.- Nous restons tout de même dans une zone de gendarmerie. Par conséquent, elle doit faire son travail. La police municipale est une police de proximité. Le problème est que, par exemple, si une personne est en train de consommer des stupéfiants dans la rue, le policier municipal ne peut rien dire. Il est obligé d'appeler la gendarmerie. Il faut qu'un OPJ vienne constater que la personne est en train de consommer des stupéfiants et, à ce moment-là, quelque chose est fait. Je pense que ce genre d'infractions peut se gérer à l'échelle locale. Cela dépend des sujets. À chacun son métier. Il y a la proximité, puis la sécurité et l'ordre qui doivent être assurés par l'État. Il ne faut pas tomber dans ce piège où nous assurons à la place de l'État sans avoir ses moyens.

M. MAUREL.- Par ailleurs, nous sommes favorables à la vidéo-verbalisation, bien sûr, mais cela nécessite des moyens techniques. Nous devons faire un certain nombre de travaux en termes d'infrastructure pour avoir une meilleure efficacité, et il faut trouver les financements, ce qui prend du temps. En tout cas, je te rejoins là-dessus.

M. le Maire.- Tu fais bien d'en parler. Nous l'avons évoqué dans le budget prévisionnel, puisque nous l'avons voté : le réseau de fibre noire que nous devons mettre afin de pouvoir exploiter correctement les images coûte 70 000 €. Nous avons eu le cas d'une personne qui, après qu'un agent de la Mairie a installé un panneau près du cimetière, est sorti de chez elle et a plié le panneau qui était encore scellé dans du ciment frais, simplement pour embêter, puis elle est rentrée chez elle. On le voit par la caméra. Nous avons envoyé les images, pour le principe, car nous ne voulions pas laisser faire, sachant que c'est vraiment de la malveillance et que ce n'est pas la première fois qu'elle fait ce genre de choses. La réponse est : « Oui, sur les images, on voit très bien que la personne sort de chez elle, mais au vu de la qualité de l'image, on ne peut pas être sûr. » Ce n'est pas suffisant, alors que si nous avions une meilleure qualité avec la fibre noire, nous aurions tous les éléments pour pouvoir le faire. Même avec les images, actuellement, nous sommes limités, et nous faisons ce travail de fibre noire afin de ne plus l'être. Sans ce réseau de fibre noire, cela ne fonctionnera pas, et nous serons trop limités.

Nous passons au vote de la convention.

(Approuvée à l'unanimité.)

7 – Délibération n° 2025-035 Avenant n°1 à la convention de délégation des compétences « Eau potable » et « Assainissement collectif » - Fixation d'un indice de variation moyen pour la refacturation des frais de personnels

M. LASSAUQUE.- Pour rappel, depuis la loi NOTRe, les compétences « eau » et « assainissement » sont gérées par les EPCI, à savoir la Communauté d'agglomération Provence Verte en ce qui nous concerne, mais pour des soucis de fonctionnement, de personnel ou de connaissance du terrain, il a la possibilité de déléguer cette gestion aux communes. La compétence est donc passée formellement à l'Agglomération, mais la commune en a la gestion.

Les budgets « eau » et « assainissement » ont toujours été séparés du budget principal. Néanmoins, quand nos agents communaux travaillent sur de la facturation ou sur du suivi de marché pour la compétence « eau et assainissement », ils doivent être payés par l'entité dont la compétence relève. À ce moment-là, la Communauté d'agglomération reverse à la commune un montant correspondant au travail réalisé par les agents communaux pour la compétence.

Toutefois, le diable se cachant dans les détails, on s'est rendu compte, au fur et à mesure des années – nous ne sommes pas la seule commune à le faire –, que les conventions de délégation prévoient effectivement une refacturation des frais des agents communaux sur une enveloppe fixée pour les communes, alors que le personnel de la CAPV qui travaille sur ces compétences pour le bénéfice des communes est facturé à l'heure effectivement passée. De ce fait, on constate un décrochage depuis 2020, où l'enveloppe pour le personnel de la CAPV a presque doublé, alors que pour les communes, on est resté au même niveau prévu par le petit détail de la convention. Plusieurs communes se sont aperçues de cette distorsion et ont demandé à rétablir les choses.

Considérant toutes les contraintes réglementaires, on ne peut pas faire mieux que de prévoir une réévaluation annuelle de 2 % de cette enveloppe de refacturation aux agents de la commune, comme cela est proposé.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal d'approuver et de signer l'avenant 1 à la convention de délégation des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » en vigueur en intégrant la

prise en compte d'un indice de révision annuelle de 2 % du montant des frais de personnels communaux.

(*Intervention hors micro*)

Ici, on rentre dans les finesses de la loi NOTRe et de la façon dont les compétences sont transférées, mais c'est effectivement une très bonne remarque.

M. le Maire.- C'est dans les tuyaux !

M. MAUREL.- C'est un exemple du fonctionnement avec l'Agglomération : nous avons obtenu cela de haute lutte, parce qu'à la base, ils ne voulaient pas en entendre parler.

M. LASSAUQUE.- Effectivement, nous avons soulevé le problème en début d'année. Tous les ans, les communes font le point avec le service « eau et assainissement pluvial » de l'Agglomération pour prévoir l'année à venir, notamment les maquettes budgétaires, et nous avons saisi l'occasion pour demander s'il était possible de réévaluer un peu. En général, pour le principe de facturation ou de suivi, il s'agit d'échanges de mails entre les agents de la commune et ceux de la CAPV. Par conséquent, si les agents de l'Agglomération ont plus de travail, cela signifie que, en miroir, c'est également le cas pour les agents de la commune. Il ne nous semblait donc pas très juste que l'on puisse augmenter la rémunération des agents de l'Agglomération sans pouvoir augmenter celle du personnel communal.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

SUBVENTIONS

8 – Délibération n° 2025-036 Demande d'un fonds de concours à la CAPV au titre de la compétence « Pluvial » 2025 – Bassin de rétention phase 2

M. LASSAUQUE.- Là encore, tout comme les compétences « eau potable » et « assainissement collectif », la compétence « eaux pluviales urbaines » a été transférée à l'Agglomération par la loi NOTRe. Dans le cas présent, cela a fonctionné un peu différemment, parce qu'à la différence des compétences précédentes, aucun financement propre n'est dédié à la compétence des eaux pluviales urbaines. Il n'y a pas de budget annexe spécifique à cette compétence.

D'ailleurs – petite parenthèse –, cela nous met dans une situation assez rocambolesque, où la compétence est complètement assumée par l'Agglomération, mais cette dernière ne prend en charge que 50 % des frais d'investissement, les 50 % restants étant à la charge de la commune. Elle prend donc la compétence, mais pas toute la facture. Il ne faut pas exagérer !

Pour les investissements des ouvrages pluviaux, la CAPV a choisi de fonctionner avec le principe du fonds de concours, dont il est question ici. Chaque année, la commune présente ses projets d'investissement à l'Agglomération et demande un concours à hauteur de 50 % de la somme investie.

Pour 2025, le fonds de concours porte sur le bassin fluvial qui est prévu sur le terrain situé en face des Droits de l'Homme, à savoir le grand jardin de pluie prévu à proximité de la crèche et de la future salle des fêtes.

Un premier fonds de concours avait été déposé sur une enveloppe initiale. En phase PRO, évidemment, les coûts ont un peu gonflé, et nous demandons donc un rattrapage de cette différence, avec une augmentation du fonds de concours venant abonder le fonds déjà existant pour que l'on soit à 50 % du coût total estimé avec les derniers ajustements.

Ainsi, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de la CAPV à travers un fonds de concours « Pluvial », à hauteur de 50 % du surcoût de l'opération, soit 42 423,50 €.

M. le Maire.- Merci, Monsieur LASSAUQUE. Indépendamment des considérants techniques, l'objectif de ce bassin est de réduire les inondations dans le secteur du ruisseau du Verdon, cette partie du village étant régulièrement inondée lors des fortes pluies. C'est une façon de pouvoir mieux absorber et d'éviter tout débordement à ce niveau.

Avez-vous des questions sur ce complément de demande ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

9 – Délibération n° 2025-037 Demande d'un fonds de concours à la CAPV pour la réhabilitation thermique de l'Hôtel de ville

M. FABRE.- La collectivité a signé en 2021 une convention de partenariat avec la COFOR-ALEC 83 pour la mise en œuvre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).

Un audit patrimonial complet mené par le SYMIELEC Var et le cabinet AD'3E Conseil a permis d'identifier l'Hôtel de ville comme bâtiment le plus énergivore de la commune.

Cet audit énergétique a débouché sur quatre scénarios. Notre choix s'est porté sur le plus ambitieux, impliquant les travaux suivants : le relamping LED, la pose d'une horloge de ventilation, l'isolation des combles, l'isolation des murs par l'extérieur, le remplacement des fenêtres simple vitrage et l'installation d'une centrale thermique double flux thermodynamique.

Lors de l'audit, l'estimation des travaux était de 262 577 € hors taxes. Nous avions donc fait les demandes de subventions sur ce montant.

Le SYMIELEC a mandaté, en 2024, le bureau d'études LOGABAT pour finaliser le projet sur la base des recommandations de l'audit. Ce dernier a rendu son avant-projet le 6 mars 2025, avec un coût des travaux actualisé à la somme de 927 774 €, ce qui fait une grosse différence.

C'est sur cette base qu'est sollicité le soutien du fonds de concours de la CAPV dans le cadre de la réhabilitation du bâti communal.

Des subventions avaient été déjà demandées sur l'ancien montant, pour 104 231 € au titre du Fonds vert et 140 000 € au Département. À cela, il faut ajouter la subvention de 200 000 € demandée à la CAPV. Il resterait donc 483 543,50 € à la commune, soit 52 % du montant total du projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter le soutien financier de la CAPV à travers un fonds de concours à hauteur de 200 000 €, représentant 21,5 % du coût des travaux pour le projet de réhabilitation thermique de l'Hôtel de ville.

M. le Maire.- Merci, Monsieur FABRE. Il s'agit du bâtiment le plus ancien, datant du XIX^e siècle, qui est une passoire thermique, comme vous le constatez dans cette pièce quand nous faisons le Conseil ou si vous célébrez les mariages l'été ou l'hiver. Pour vous donner un ordre de grandeur, la réhabilitation thermique de l'école a coûté 1,2 M€.

La mauvaise nouvelle était l'écart entre l'audit initial et la réalité. J'ai fait remonter cette difficulté à Territoire d'Énergie et, maintenant, ils sont beaucoup plus regardants sur cette dimension. En effet, au moment de la crise énergétique, de nombreux bureaux se sont improvisés comme étant des auditeurs alors qu'ils ne l'étaient pas réellement. Cela nous a posé ces grands questionnements sur l'arbitrage budgétaire. Madame la Sous-Préfète s'était engagée à bloquer les fonds de l'État, sachant que les crédits

du Fonds vert doivent être consommés rapidement. Étant donné que nous les avons depuis un bon moment, nous devons les consommer, car autrement, nous les perdons. Vu l'état des caisses de l'État, si nous ne les consommons pas, ils repartiront rapidement.

Puisque nous sommes maintenant à 52 %, il n'est pas impossible que nous demandions une subvention à une autre collectivité ou à un autre organisme lors d'un prochain Conseil municipal.

M. MAUREL.- Je fais toujours la même remarque : il faut se border de tout. Ceci est un exemple de processus où, à un moment donné, on a affaire à des personnes que l'on pense expertes, ce qui fait que l'on a la moitié des informations, mais pour s'en rendre compte, encore faudrait-il soi-même être expert, d'où la difficulté. De plus, on est censé faire des plans pluriannuels et, avec ce genre de gags, l'équation devient un peu complexe.

M. le Maire.- Il faut vraiment serrer les suivis des projets.

M. MAUREL.- Cela peut nous mettre en difficulté.

M. le Maire.- Tout à fait.

Les travaux pourraient commencer à l'automne prochain, tel que cela est planifié aujourd'hui. Un appel à candidatures sera lancé et, à ce moment-là, nous aurons les vrais prix, alors que pour l'instant, nous n'avons qu'une estimation. Nous verrons donc si l'estimation faite par les différentes structures est correcte, comme cela nous a été garanti. Maintenant, j'attends de voir les enveloppes.

M. COURDOUAN.- Quand on parle de « la Mairie », s'agit-il uniquement de ce bâtiment ?

M. le Maire.- Non, cela comprend tous les bâtiments administratifs, à savoir la Mairie et les anciennes écoles, incluant la médiathèque, les bâtiments administratifs d'urbanisme et l'informatique au fond.

M. COURDOUAN.- D'accord.

Par ailleurs, quel est l'objectif du scénario 3 « Atteinte du seuil du label BBC Réno » ? Les autres scénarios sont à -40 %, -50 % ou -60 % de consommation, mais aucune valeur n'est indiquée pour celui-ci.

M. le Maire.- Il s'agit de performances très élevées, mais ce scénario coûte très cher. Nous ne l'avions pas retenu parce qu'au départ, nous nous étions basés sur 260 000 €. C'est comme le BDM Argent ou Or, avec des bâtiments basse consommation.

M. COURDOUAN.- Je me doute que c'est la meilleure qualité, mais je voulais simplement avoir une idée. Quand on voit 60 % de consommation en moins, on arrive à se faire une idée.

M. le Maire.- Je ne voudrais pas dire de bêtise, mais on se rapproche d'un bâtiment passif en énergie, à savoir qu'il produit plus que ce qu'il consomme.

M. COURDOUAN.- D'accord.

M. le Maire.- De plus, nous avons équilibré dans la consommation, au vu de l'ancienneté du bâtiment et de son caractère historique, puisqu'il date de la Troisième République. Les 800 m² de panneaux photovoltaïques de l'école produisent largement plus que ce que l'école consomme, et le surplus est renvoyé sur le bâtiment de la Mairie, permettant d'équilibrer le projet de rénovation et de consommation énergétique.

Avez-vous d'autres questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

FINANCES

10 – Délibération n° 2025-038 Contrat de mandat relatif à la lutte contre les eaux claires parasitaires – Tranche 3

M. LASSAUQUE.- On est dans le cadre des eaux claires parasitaires dans le réseau d'assainissement. Le problème principal du réseau du Val est qu'il est fuyard, non pas dans le sens où l'on perd des eaux usées, mais dans le sens où des eaux de pluie entrent dans les canalisations d'eaux usées, ce qui peut provoquer des dysfonctionnements au niveau de la station d'épuration. C'est la raison pour laquelle, depuis 2020, nous avons commencé un travail de rénovation de ces réseaux, en plusieurs phases, pour suivre les préconisations du schéma directeur d'assainissement.

Nous avons conclu la première phase, puis la deuxième, et à présent, nous sommes prêts à débuter la troisième phase qui verra la rénovation de nombreux linéaires de canalisations.

La structuration est toujours la même : dans la mesure où la compétence est à l'Agglomération, pour chaque opération de plus de 40 000 €, on est obligé de demander un contrat de mandat nous permettant d'avoir la maîtrise du suivi de l'opération. C'est l'objet de cette délibération.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage au profit de la commune du Val, relatif à l'engagement de la phase 3 du programme de travaux défini dans le schéma directeur d'assainissement et visant à lutter contre les entrées d'eaux claires parasites dans les collecteurs d'eaux usées sur la commune du Val.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur la tranche 3 ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

RESSOURCES HUMAINES

11 – Délibération n° 2025-039 Rémunération d'un stagiaire de l'enseignement supérieur

M. ALBERTI.- Un étudiant en graphisme effectue un stage de trois mois dans la collectivité, au sein du service Communication-Événementiel. Les missions qui lui sont confiées concernent la création ou l'amélioration des supports de communication papiers et numériques de la commune afin de mieux valoriser les activités culturelles, événementielles et patrimoniales organisées par la collectivité tout au long de l'année.

La réglementation prévoit qu'une gratification minimale est versée au stagiaire si la durée de son stage est supérieure à deux mois, ce qui est le cas ici.

Dans les communes, cette décision doit être approuvée par le Conseil municipal.

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir bénéficier de l'expertise technique d'un étudiant graphiste pour améliorer les outils de communication papiers et numériques de la collectivité, nous devons nous prononcer, Monsieur le Maire.

Je souhaite préciser que la rémunération est fonction du plafond de la Sécurité sociale en matière de rémunération, à hauteur de 15 % du salaire horaire. Le salaire plafond étant à 29 €, cela fait 4,35 €, exonérés de charges sociales.

M. le Maire.- L'objectif est de permettre à l'étudiant de poursuivre son cursus. Nous prenons régulièrement des stagiaires, mais il est vrai que, jusqu'à maintenant, la durée était généralement

inférieure à deux mois. Dans le cas présent, on est dans le cadre du seuil supérieur à deux mois. Cela rend service non seulement à l'étudiant, puisqu'il peut s'exercer dans sa démarche pédagogique et dans son parcours professionnel à venir, mais également à la collectivité, parce que cela nous permet d'améliorer nos supports de communication.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

12 – Délibération n° 2025-040 Renouvellement de la convention d'adhésion au service « Assistance-retraite » du Centre de Gestion du Var

M. ALBERTI.- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique du Var assure une mission obligatoire d'aide à la fiabilisation des comptes individuels retraite grâce à l'accompagnement et l'expertise sur les procédures et la réglementation relative au régime spécial CNRACL.

Le Centre de gestion propose, en complément, une mission facultative d'assistance retraite, après signature d'une convention, aux collectivités et établissements publics locaux affiliés qui le souhaitent.

En adhérant à cette prestation, les collectivités délèguent la saisie et le suivi au Centre de gestion des dossiers dématérialisés *via* la plateforme Pep's. En contrepartie, le Centre de gestion demande une participation financière. À compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée de trois ans, il est proposé de reconduire ces conventions par voie expresse selon les tarifs ainsi définis :

- Dossier de liquidation de retraite : 110 € ;
- Simulation de calcul sur demande de l'agent, avant l'âge légal de départ à la retraite : 110 € ;
- Dossier de demande d'avis préalable : 110 € ;
- Dossier de gestion de retraite : 110 €.

M. le Maire.- Merci, Monsieur ALBERTI. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Mme BRENGUIER.- Cela signifie que l'employé doit demander l'accord de son employeur, en l'occurrence à la Mairie, à chaque fois qu'il veut faire une demande de simulation, par exemple.

M. le Maire.- Oui. Cela est traité par le service RH.

Mme BRENGUIER.- On ne passe pas un coup de téléphone en demandant combien il reste de droits de retraite. Il faut demander à son chef.

M. le Maire.- Non, il faut passer par le RH, lequel gère directement la demande.

M. ALBERTI.- L'ordre est : agent, RH et Centre de gestion.

(*Interventions hors micro*)

Une simulation sur Internet serait possible, mais il y a toujours une demande pour vérification ou autre.

(*Interventions hors micro*)

M. le Maire.- Tout comme la paye des salaires, aujourd'hui, le CDG le traite pour le compte de la commune. À un moment donné, le service RH s'en chargeait, mais il ne faisait que cela et ne pouvait pas travailler sur d'autres sujets. Étant donné qu'il n'y avait pas une réelle plus-value, le mieux était de l'externaliser. Le Centre de gestion travaille pour les petites collectivités comme la nôtre et pour les moyennes. Les grandes communes comme Toulon ou autres vivent leur vie avec leurs processus.

Ce dispositif est important, car cela nous évite certains écueils. Par exemple, notre ancien policier municipal a appris qu'il devait partir à la retraite en fin d'année : finalement, il est venu pour faire son dossier et, à la fin de la semaine, il a dû prendre ses congés, puis il est parti à la retraite. De ce fait, nous n'avons pas pu anticiper, puisque les éléments n'avaient pas été calculés convenablement. Le CDG a justement permis de rectifier cela, à son avantage, et il a fait valoir ses droits. Ainsi, nous nous sommes retrouvés assez rapidement à devoir recruter un agent PM, ce qui est plus compliqué. En effet, lorsque l'on recrute un nouvel agent, s'il vient d'une autre collectivité, la mutation prend généralement trois mois, mais pendant ce temps, on est dans une situation délicate. Nous l'avions anticipé, puisque nous avions préparé les recrutements, mais il était censé partir à la fin de l'année ou, en tout cas, beaucoup plus tard que ce qui s'est passé. Nous avons également eu le cas inverse : certains pensaient pouvoir partir à la retraite et, finalement, ont dû rempiler.

Le fait d'avoir ce service nous permet d'être beaucoup plus fins, et une fois que c'est validé, on n'y revient pas. Pour la Mairie, il est plus confortable de pouvoir se projeter et d'assurer au maximum une continuité dans les renouvellements, que ce soit pour les départs ou l'arrivée de nouvelles personnes, sans que le service public en pâtit trop.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

M. le Maire. - L'ordre du jour étant épuisé, je me dois de vous lire la liste des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période du 5 avril 2025 au 23 mai 2025 :

- Attribution du marché AMO Projet de création d'une salle des fêtes municipale, afin de pouvoir préparer les éléments de permis de construire de la crèche. Nous en avions parlé en réunion préparatoire. L'idée est de faire ensuite des réunions avec l'ensemble des élus pour suivre le COPIL qui se met en place en parallèle ;
- Acte d'engagement des Marchés alimentaires 2025-2026 du groupement de commande SIVAAD lot 25 - DC13.

Ce sont les deux décisions prises depuis le dernier Conseil municipal.

Le Conseil est terminé.

(La séance est levée à 20 h 11.)

inférieure à deux mois. Dans le cas présent, on est dans le cadre du seuil supérieur à deux mois. Cela rend service non seulement à l'étudiant, puisqu'il peut s'exercer dans sa démarche pédagogique et dans son parcours professionnel à venir, mais également à la collectivité, parce que cela nous permet d'améliorer nos supports de communication.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

12 – Délibération n° 2025-040 Renouvellement de la convention d'adhésion au service « Assistance-retraite » du Centre de Gestion du Var

M. ALBERTI.- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique du Var assure une mission obligatoire d'aide à la fiabilisation des comptes individuels retraite grâce à l'accompagnement et l'expertise sur les procédures et la réglementation relative au régime spécial CNRACL.

Le Centre de gestion propose, en complément, une mission facultative d'assistance retraite, après signature d'une convention, aux collectivités et établissements publics locaux affiliés qui le souhaitent.

En adhérant à cette prestation, les collectivités délèguent la saisie et le suivi au Centre de gestion des dossiers dématérialisés via la plateforme Pep's. En contrepartie, le Centre de gestion demande une participation financière. À compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée de trois ans, il est proposé de reconduire ces conventions par voie expresse selon les tarifs ainsi définis :

- Dossier de liquidation de retraite : 110 € ;
- Simulation de calcul sur demande de l'agent, avant l'âge légal de départ à la retraite : 110 € ;
- Dossier de demande d'avis préalable : 110 € ;
- Dossier de gestion de retraite : 110 €.

M. le Maire.- Merci, Monsieur ALBERTI. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Mme BRENGUIER.- Cela signifie que l'employé doit demander l'accord de son employeur, en l'occurrence à la Mairie, à chaque fois qu'il veut faire une demande de simulation, par exemple.

M. le Maire.- Oui. Cela est traité par le service RH.

Mme BRENGUIER.- On ne passe pas un coup de téléphone en demandant combien il reste de droits de retraite. Il faut demander à son chef.

M. le Maire.- Non, il faut passer par le RH, lequel gère directement la demande.

M. ALBERTI.- L'ordre est : agent, RH et Centre de gestion.

(*Interventions hors micro*)

Une simulation sur Internet serait possible, mais il y a toujours une demande pour vérification ou autre.

(*Interventions hors micro*)

M. le Maire.- Tout comme la paye des salaires, aujourd'hui, le CDG le traite pour le compte de la commune. À un moment donné, le service RH s'en chargeait, mais il ne faisait que cela et ne pouvait pas travailler sur d'autres sujets. Étant donné qu'il n'y avait pas une réelle plus-value, le mieux était de l'externaliser. Le Centre de gestion travaille pour les petites collectivités comme la nôtre et pour les moyennes. Les grandes communes comme Toulon ou autres vivent leur vie avec leurs processus.

Ce dispositif est important, car cela nous évite certains écueils. Par exemple, notre ancien policier municipal a appris qu'il devait partir à la retraite en fin d'année : finalement, il est venu pour faire son dossier et, à la fin de la semaine, il a dû prendre ses congés, puis il est parti à la retraite. De ce fait, nous n'avons pas pu anticiper, puisque les éléments n'avaient pas été calculés convenablement. Le CDG a justement permis de rectifier cela, à son avantage, et il a fait valoir ses droits. Ainsi, nous nous sommes retrouvés assez rapidement à devoir recruter un agent PM, ce qui est plus compliqué. En effet, lorsque l'on recrute un nouvel agent, s'il vient d'une autre collectivité, la mutation prend généralement trois mois, mais pendant ce temps, on est dans une situation délicate. Nous l'avions anticipé, puisque nous avions préparé les recrutements, mais il était censé partir à la fin de l'année ou, en tout cas, beaucoup plus tard que ce qui s'est passé. Nous avons également eu le cas inverse : certains pensaient pouvoir partir à la retraite et, finalement, ont dû rempiler.

Le fait d'avoir ce service nous permet d'être beaucoup plus fins, et une fois que c'est validé, on n'y revient pas. Pour la Mairie, il est plus confortable de pouvoir se projeter et d'assurer au maximum une continuité dans les renouvellements, que ce soit pour les départs ou l'arrivée de nouvelles personnes, sans que le service public en pâtit trop.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

M. le Maire. - L'ordre du jour étant épuisé, je me dois de vous lire la liste des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période du 5 avril 2025 au 23 mai 2025 :

- Attribution du marché AMO Projet de création d'une salle des fêtes municipale, afin de pouvoir préparer les éléments de permis de construire de la crèche. Nous en avions parlé en réunion préparatoire. L'idée est de faire ensuite des réunions avec l'ensemble des élus pour suivre le COPIL qui se met en place en parallèle ;
- Acte d'engagement des Marchés alimentaires 2025-2026 du groupement de commande SIVAAD lot 25 - DC13.

Ce sont les deux décisions prises depuis le dernier Conseil municipal.

Le Conseil est terminé.

(La séance est levée à 20 h 11.)

Le secrétaire de séance,

Christian LEFEVRE



Le Maire,

Jérémie GUILIANO


